



communiqué

Date **Le 22 octobre 1993**

N° 207

Pour publication

DEUXIÈME MISSION DE L'ÉQUIPE CANADIENNE D'ENQUÊTE SUR LES CRIMES DE GUERRE DANS L'ANCIENNE YUGOSLAVIE

Le ministre des Affaires extérieures, M. Perrin Beatty, et le ministre de la Défense nationale, M. Tom Siddon, ont annoncé aujourd'hui que le Canada a, pour la deuxième fois, envoyé son équipe d'enquête sur les crimes de guerre dans l'ancienne Yougoslavie, où elle prêtera main-forte à la Commission d'experts des Nations Unies pour la réunion d'éléments de preuve.

«Les auteurs de crimes de guerre et les responsables de la destruction de biens culturels doivent être punis. Le Canada poursuivra son action pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de violations des droits de la personne», a déclaré M. Beatty.

«En recueillant des preuves matérielles sur place et en s'assurant de leur recevabilité par le Tribunal international, l'équipe canadienne contribuera de façon importante aux efforts visant à traduire en justice les auteurs d'actes criminels et à obtenir leur condamnation», a ajouté M. Siddon.

L'équipe, qui réunit cinq avocats des Forces canadiennes et des enquêteurs de la police, est dirigée par le major Joe Holland, du Bureau du juge-avocat général. Arrivée en Croatie le 16 octobre, l'équipe canadienne doit établir et mettre en oeuvre des règles et des procédures pour la collecte de preuves matérielles concernant les crimes de guerre, de manière que celles-ci puissent être admises par le Tribunal international chargé de juger les personnes responsables de ces crimes dans l'ancienne Yougoslavie.

Par ailleurs, un avocat militaire canadien, le lieutenant-colonel Dominic McAlea, dirigera sur place une équipe de civils et de militaires canadiens, français et norvégiens ayant pour mandat d'enquêter sur les attaques volontairement dirigées contre des civils ou des objets culturels lors de la bataille de Dubrovnik.